



BISSONNETTE FORTIN GIROUX

Cabinet d'avocats

St-Jérôme, le 28 mars 2017

**Par dépôt électronique
Original par la poste**

Monsieur Pierre Méthé
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro
Dossier de la Régie : R-3867-2013, phase 3A

Monsieur Méthé,

La présente fait suite à la vôtre du 23 mars 2017 sollicitant les intentions des participants en prévision de l'audience cédulée du 18 au 21 avril 2017 pour les enjeux du Sujet A dans le dossier en rubrique.

Voici donc les intentions de l'ACIG en prévision des audiences :

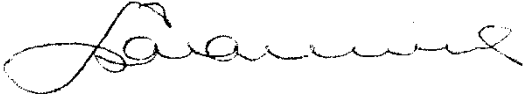
1. Notre seul témoin sera notre analyste, madame Esther Falardeau, qui témoignera sur les enjeux faisant l'objet de notre mémoire écrit, pièce C-ACIG- 0066. La durée du témoignage en chef de madame Falardeau, qui inclura une courte présentation PPT, ne devrait pas excéder 30 minutes.
2. Nous prévoyons un maximum de 30 minutes pour le contre-interrogatoire des témoins de Gaz Métro. Nous réservons notre droit de contre-interroger les témoins des autres intervenants, auquel cas chaque tel contre-interrogatoire ne devrait pas excéder 15 minutes.
3. Nous prévoyons environ 1 heure pour la présentation de notre argumentation finale. Nous préférons une présentation orale. Nous apprécierions qu'un délai raisonnable nous soit accordé pour la préparation entre la clôture de la preuve et l'audience sur les argumentations.



Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Monsieur Méthé, nos salutations distinguées.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

Par :



Guy Sarault

c.c. : ACIG – a/s Mmes Shahrzad Rahbar et Eveline Sallim
Gaz Metro – a/s Me Hugo Sigouin-Plasse et Affaires réglementaires
Mme Lucie Gervais
Mme Esther Falardeau

